HOUDAN ma ville

Imprimé sur papier recyclé

@ HOUDAN SUR INTERNET

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous sur le site Internet de la ville : www.cc-payshoudanais.fr/houd_accueil.php

Vous pouvez aussi recevoir l'actualité de la commune (journal municipal, décisions du conseil municipal…) directement dans votre boîte mail en communiquant votre adresse Email à : mairiehoudan.maire@cc-payshoudanais.fr

Juillet 2013 - N° 130

VIE COMMUNALE
Délégation du service de l'eau

URBANISME & TRAVAUX
Travaux de trottoirs rue de Paris

DU CÔTE DE LA CCPH
Partenariat Collège APHIE

CÉRÉMONIES & ANIMATIONS
Cinéma de plein air

COMMERCES
Une page Facebook pour l'ACPH

JEUNESSE
Restauration scolaire

SERVICES & SOLIDARITÉ
Carte de transports Améthyste

VIE ASSOCIATIVE
Comité de jumelage Houdan

Houdan ma ville est édité par la Mairie de Houdan - Directeur de la publication : Jean-Marie Tétart - Rédacteurs : Jean-Marie Tétart, Simon Carli - Photos : Simon Carli, Jean-Marie Tétart- Conception graphique : Simon Carli- Réalisation : Simon Carli - Impression : Lescure Théol : La Heunière 27120 Douains / 02 32 77 32 40 - Dépôt légal : juillet2013 - Ce journal est édité sur papier recyclé - 2 000 exemplaires.

> Édito

Les deux années qui viennent seront importantes pour la vie locale puisqu'elles verront les élections municipales en 2014 et les élections départementales en 2015.
Chacune de ces élections se tiendra sur un mode tout à fait nouveau pour notre commune !
Pour les municipales, avec un scrutin proportionnel sur la base de listes paritaires, c'est-à-dire alternant homme et femme. Plus de panachage, plus de noms à rayer ou à ajouter ! Il faudra voter pour des listes entières et seuls les premiers de la liste seront élus en fonction du pourcentage obtenu par la liste ! Les listes devront aussi indiquer lesquels de leurs candidats les représenteront dans la communauté de communes.
En 2015, les élections départementales remplaceront les cantonales où on élisait un conseiller général. Cette fois ci, parité oblige, nous élirons un couple de conseillers départementaux. Pour cela, les cantons vont être regroupés deux par deux et dans ces grands cantons, les candidats devront obligatoirement se présenter par couples. De cette manière, l'assemblée départementale élue sera obligatoirement paritaire.
Ces évolutions qui résultent de lois récemment adoptées par l'Assemblée vont imposer instantanément la parité dans tous les conseils municipaux de communes de plus de 1000 habitants et dans tous les conseils départementaux !
Les années qui viennent, c'est aussi si les dispositions votées par la majorité de l'Assemblée Nationale prospèrent, la limitation stricte du cumul des mandats qui s'imposera en 2017, année de renouvellement du mandat des députés. A cette date, un député ou un sénateur ne pourra plus être détenteur d'une responsabilité exécutive dans une collectivité, c'est à dire Président ou vice président d'une Région, d'un Département, Maire ou Maire adjoint quelque soit la taille de la commune, Président ou Vice Président d'une Communauté de communes ou d'un syndicat intercommunal.

Ce n'est pas le lieu dans cet éditorial de porter des jugements sur le bien fondé de ces évolutions. Je crains seulement qu'il s'agisse d'une mesure de plus parmi celles qui vont profondément bouleverser la vie de nos communes et de nos intercommunalités, à un moment où la crise rend leur gestion difficile en réduisant leurs dotations, en augmentant l'exigence de services aux habitants, en excluant l'augmentation fiscale.
Plutôt que la rupture, le monde des collectivités locales aurait préféré une évolution volontariste mais donnant le temps à l'adaptation des structures et des hommes!

Mais qu'importe ! En 2014, quelles que soient ces évolutions, quelles que soient les règles du jeu, il y aura des élections municipales. Une certitude : pour voter, il vous faudra être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire !

Avec mes sentiments dévoués
Jean-Marie TÉTART

> Vie communale

Fiscalité 2013

Beaucoup de projets d'investissement sont actuellement conduits (Donjon, école, impasse St Jean, chemin cyclable le long de la fausse vesgre, etc.). Ils demandent de toujours s'assurer que le budget annuel dégage un excédent pour rembourser l'emprunt et assurer une capacité d'autofinancement pour une partie d'entre eux. Nos charges de fonctionnement ont augmenté avec les nouveaux équipements de la Ferme Deschamps, les dotations de fonctionnement accordées par l'État ont diminué et nous n'avons pas souhaité réduire les prestations d'animation ou de solidarité offertes aux Houdanais. Dans ces circonstances, le Conseil Municipal a délibéré sur un budget rigoureux qui s'appuie sur des économies de fonctionnement et qui permet de garder constant le taux des impôts locaux.

Les taux d'imposition communaux pour 2013 sont donc inchangés aux valeurs suivantes :
9,25% pour la taxe d'habitation.
9,89% pour le foncier bâti.
44,74% pour le foncier non bâti.

Signature de la Délégation du service public de l'eau

Délégation du service de l'eau

La facture d'eau va baisser!
La délégation de gestion du service de l'eau à la Lyonnaise des Eaux expirait, après avenant, à la fin juin. Dans cette perspective, depuis 2012, une consultation a été conduite après que le Conseil Municipal ait décidé de continuer à gérer la distribution de l'eau dans le cadre d'une délégation de services.
Quatre sociétés ont manifesté leur désir de concourir et c'est la Lyonnaise des Eaux qui a été reconduite et qui a parfaitement répondu aux objectifs fixés par la commune :

- Offrir une tarification qui prenne mieux en compte à la fois les exigences d'une économie d'eau mais aussi des besoins des consommations des gros établissements, la situation de précarité de certains usagers mais aussi l'équité entre les usagers
- Assurer la continuité du service dans ses caractéristiques actuelles, garder pendant la durée du contrat une exigence de maintien du niveau de qualité des installations et aller vers une intégration de la desserte du hameau de la Forêt
- Assurer la meilleure sensibilisation des usagers à des usages plus économes de l'eau
- Assurer une meilleure visibilité à la commune dans la gestion de la distribution de l'eau
- Encadrer les gains d'exploitation du délégataire tout en gardant des mesures incitatives à une gestion performante
- Assurer une implication du délégataire dans les actions de coopération décentralisée de la commune de Houdan
- Assurer une meilleure implication et information des usagers

Les négociations menées permettent d'arriver aux résultats espérés

1. A la demande de la commune, la nouvelle tarification propose une tranche de 20 m³ quasi gratuite (5 centimes euros par m3) pour la rémunération Lyonnaise et installe une tarification progressive en fonction de la consommation. La commune a adopté la même progressivité pour sa surtaxe communale qui finance les investissements.
2. La téléreléve sera mise en service et une action systématique de recherche des fuites sera mise en œuvre. Par ailleurs le renouvellement de 20% des compteurs sera envisagé pendant la durée du contrat. Enfin la desserte de la Foret a été étudiée pour être proposée ultérieurement par avenant. Elle sera sans incidence sur le prix du m³
3. Des actions systématiques de sensibilisation des usagers ont été retenues (alarme fuite) mais aussi distribution de kits mousseurs.
4. Les véhicules Lyonnaise seront équipés de plaques « Service de l'eau de Houdan » lorsqu'ils interviennent sur notre commune
5. Une formule d'intéressement (rémunération à la performance sur un indicateur composite reposant sur les 3 piliers du Développement Durable (Social, Économique et Environnemental) de 10 € maxi par semestre a été mise en place avec ristourne d'une partie au délégataire et du solde à la ville si elle n'est pas totalement due au délégataire en fonction de l'évaluation du service. Par ailleurs, une marge brute supérieure à 8 % déclenche une révision du contrat.
6. La Lyonnaise a pris un engagement d'impliquer ses techniciens dans les projets eau sur Baïla, d'accueillir des stagiaires et de consacrer 1% de ses recettes au financement des projets correspondants
7. Un comité consultatif des usagers pour le suivi du contrat sera mis en place et un système extranet sera développé.

Plus prosaïquement, la facture totale annuelle d'une consommation de 120 m³ (assainissement compris) passera de 639 à 548 € soit 14 % de baisse, la partie distribution proprement dite passant elle de 279 € à 192 € soit 31% de baisse !

> Vie communale

Évolution d'une facture annuelle de 120m³

	TARIF AU 01/04/2013			TARIF AU 01/07/2013		
	PUHT	Quantités	Montants	PUHT	Quantités	Montants
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Partie fixe LDEF	17,47	2	34,94	7,50	2	15,00
Partie fixe collectivité pour intéressement sur performances de la lyonnaise des eaux				10,00	2	20,00
Partie proportionnelle LDEF	1,2485	120	149,82			
De 0 à 20 m3				0,0500	20	1,00
De 21 à 80 m3				0,5777	60	34,66
Au delà de 81 m3				0,8085	40	32,34
Partie proportionnelle Ville de Houdan	0,3598	120	43,18			-
De 0 à 20 m3				0,0500	20	1,00
De 21 à 80 m3				0,3200	60	19,20
Au delà de 81 m3				0,4500	40	18,00
				-		
Préservation de la ressource	0,0300	120	3,60	0,0300	120	3,60
Lutte contre la pollution	0,4000	120	48,00	0,4000	120	48,00
TOTAL HT DISTRIBUTION DE L'EAU			**279,54**			**192,80**
COLLECTE ET TRAITEMENT						
Partie fixe LDEF	5,93	2	11,86	5,93	2	11,86
-	-	-	-	-	-	-
Partie proportionnelle LDEF	1,5253	120	183,04	1,5253	120	183,04
Redevance syndicale assainissement	0,7600	120	91,20	0,7600	120	91,20
-	-	-	-	-	-	-
Modernisation des réseaux de collecte	0,3000	120	36,00	0,3000	120	36,00
TOTAL HT COLLECTE ET TRAITEMENT			**322,10**			**322,10**
TOTAL HT général			601,63			514,90
TVA 5,5%			15,37			10,60
TVA 7%			22,55			22,55
TOTAL TTC			**639,55**			**548,05**

Prenez vos précautions durant vos vacances

Pendant vos vacances et vos absences, soyez vigilants et prenez quelques dispositions pour éviter d'être victime d'un cambriolage :
Demandez à votre voisin de veiller sur votre maison.
Faites relever votre courrier par votre voisin ou par un ami.
Protégez les objets du délit : système d'alarme avec liaison à une centrale, coffre-fort... Ces systèmes permettent de prévenir ou de gêner la commission des cambriolages.
Pour éviter le repérage téléphonique, pensez au transfert d'appel sur un mobile ou un autre téléphone fixe.

> Vie communale

Recensement 2014, la Marie Recrute !

Dans le cadre du recensement de la population 2014, la commune recrute 8 ou 9 agents recenseurs pour la période du 16 janvier 2014 au 28 février 2014. Certaines personnes ne peuvent pas être agents recenseurs :

- Les élus de la commune
- Les personnes en congé parental (sauf si elles le suspendent)
- Les agents travaillant à temps partiel et quelle que soit la fonction publique
- Les personnes en CPA
- Les personnes en congé de fin d'activité
- Les préretraités ARPE
- Les préretraités en préretraite progressive

L'INSEE attribue une dotation forfaitaire à la commune pour la rémunération des agents recenseurs sur la base du recensement 2009. La rémunération a été fixée comme suit :

- 1,30€ par bulletin individuel
- 1€ par bulletin logement
- 25€ par séance de formation suivie par l'agent
- Le remboursement des frais kilométriques
- Prime exceptionnelle selon la qualité du travail.

Par ailleurs, les agents désignés doivent faire preuve de neutralité lors de la réalisation des enquêtes et doivent respecter le secret professionnel. Si vous remplissez les critères et que vous êtes intéressés par cette expérience, ou pour tous renseignements contactez la Mairie.

Départ à la retraite au Centre de Secours !

Le 22 juin dernier au centre de secours et d'incendie s'est tenue une cérémonie pour le départ en retraite de Daniel PRIGENT. Après 40 ans d'activités au centre de secours de Houdan, M. PRIGENT quitte le SDIS 78 le 15 juillet 2013, pour une retraite bien méritée après toutes ces années d'abnégation au service de l'aide et du soutien à la population. En lui remettant une médaille de la Ville, nous tenions à le remercier et à saluer son engagement au service de notre commune.

Personnel Communal, ça bouge !

Mme Valentina CASTANIER, au service de l'urbanisme depuis 2 ans, a quitté ses fonctions le 1er juillet dernier. Nous la remercions pour l'excellent travail accompli. **Mme Peggy THILLIEZ** aux Finances-Comptabilité nous quitte également le 15 juillet prochain. Nous leur souhaitons à toutes deux une bonne continuation. **M. Sébastien DABO** a pris ses fonctions le 1 juillet à l'Urbanisme et **Mme Muriel DUCHOSSOY** le fera le 26 août prochain aux Finances-Comptabilité. Nous leur souhaitons bien entendu la bienvenue. Il en va de même pour **M. Richard ORLOWSKI**, Agent polyvalent des Services techniques, qui a pris ses fonctions le 15 mai dernier et pour **M. Yann RENEE**, Agent polyvalent des Services Techniques, qui renforce les équipes cet été, pendant les mois de juillet et août.

Distribution du journal

Pour que l'information du journal soit au plus près des citoyens houdanais, nous souhaiterions mettre en place une distribution du journal « Houdan Ma Ville » par les houdanais eux-mêmes. Cela permettrait par exemple de donner une solution de distribution dans les immeubles avec code d'entrée. Aussi nous lançons un appel aux volontaires, pour distribuer le journal dans leur quartier ou tout simplement dans leur résidence. Il vous suffira de venir vous inscrire en mairie en donnant vos coordonnées et vos disponibilités sectorielles de distribution, pour que l'on puisse vous prévenir dès que le journal est à disposition en mairie.

Et n'oubliez pas que votre journal est également consultable en ligne sur le site : http://www.cc-payshoudanais.fr/journal_houdan_ma_ville.php

Déchetterie de Houdan

Collecte des Déchets

Collecte des Déchets : renseignements sur le site www.sieed.fr, ou en mairie.

Le planning de ramassage des encombrants pour 2013 : le prochain ramassage des encombrants aura lieu le 13 novembre 2013. La déchetterie est aussi à votre disposition pour cela.

La déchetterie de Houdan est ouverte aux particuliers, commerçants et artisans les vendredis, samedis et lundis de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le dimanche de 9h à 13h. Renseignements et retraits des cartes en mairie. Ne déposez rien aux abords de la déchetterie : il vous en coûterait une amende !

La collecte des déchets verts pour l'année 2013 a repris le 8 avril et se terminera le 16 décembre 2013. Pour maintenir nos trottoirs propres, ne sortez pas les sacs de déchets verts avant le dimanche soir et n'oubliez pas que la déchetterie est aussi à votre disposition. Les sacs sont à retirer dans les locaux des Services Techniques de la Ville au 20, rue St Mathieu un peu avant 12h ou un peu avant 17h ou bien sur rendez-vous en prenant contact avec ces services au 01.30.88.11.74.

Les ordures ménagères sont ramassées le mardi et le vendredi. Le vendredi, les ordures ménagères (couvercle vert ou marron) et les emballages (couvercle jaune) sont ramassés en même temps (avant 6h30 dans la rue d'Épernon pour tenir compte de l'installation du marché). Pour les rues suivantes : rue de la Vignette, rue des Fossés et rue de la Pie des n° 4 à 8, le ramassage s'effectue le mercredi, compte tenu de l'étroitesse des voies. Ne laissez pas vos poubelles dans la rue, pour ne pas détériorer l'aspect de notre ville et ne pas empêcher le passage des poussettes et des personnes à mobilité réduite.

La gestion des bacs poubelles : la livraison du premier bac ou le changement de bac doit être demandé à l'accueil de la mairie qui transmet au SIEED et à SEPUR à qui il appartient de vous livrer directement. En cas de délai de livraison trop long : SIEED tél. 01.34.86.65.49 mail : sieed-gara@wanadoo.fr ou SEPUR par téléphone : 01.30.79.20.00 ou par mail: sepur@sepur.com

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux : les personnes en auto-traitement ont une solution pour la gestion de leurs déchets particuliers (seringues, aiguilles, lancettes…). Un service d'élimination réglementaire est gratuitement mis à leur disposition par le SIEED. Ces personnes peuvent se procurer gratuitement des boîtes de dépôt auprès de leur pharmacien. Une fois pleines, les boîtes doivent ensuite être scellées puis déposées dans le centre de récupération de Houdan, rue de la Gare, près du local de vente des tickets de parking.

> Urbanisme

© Fotolia

AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations préalables de travaux autorisées :

- Clinique Vétérinaire du Donjon : aménagement d'une aire de stationnement et démolition d'un abri : 5 rue des Fossés
- SCI DU VIEUX DONJON : ravalement, 29 Grande Rue
- SARL O'STUDIO : peinture façade et enseigne, 49 Grande Rue
- M. RASSE : remplacement des châssis de toit, 56 Grande Rue
- Mme LECLERCQ : remplacement des menuiseries, 25 rue de Paris
- M. BIGNOLAIS : pose de 3 châssis de toit, 19 rue des Alouettes
- M. ROHEE : remplacement des menuiseries, 3 Grande Rue
- Mme PRIGENT : ravalement, 28 rue de l'Enclos
- SCI BELLE ETOILE : lotissement, 1-3 rue des Garennes
- M. GROS-DAILLON : extension d'une terrasse, 3 rue du 8 Mai
- EFCSR : modification devanture commerciale – enseigne, 2 passage Boldo
- M. MAS : isolation extérieure et ravalement, 4 rue des Alouettes
- M. BRIERE : modification devanture commerciale, 17/19 rue de Paris
- M. HAGUE : réfection de la toiture, 13 rue des Jeux de Billes
- M. HARDY : modification façade et accès, 1 sente de la Cavée
- Mme SIGAULT : peinture devanture commerciale : 31 rue de l'Enclos
- M. ROUSSEL : pose d'un châssis de toit, 12 sente à Morlon
- M. GATTE : réfection de la toiture, 2 rue de la Planche Imbert
- Mme HERVÉ : peinture du portail, 20 rue du Moulin d'Olivet
- M. GARNIER : isolation extérieure et ravalement, 6 rue des Alouettes

Permis de construire et modificatifs autorisés :

- Mme HOYET : construction d'une maison individuelle, 182 bis rue de la Tour
- M. BOYER : création d'un second logement, 8 rue des Jeux de Billes
- Mme MARECHAL : construction de 7 logements, rue des Clos de l'Ecu
- M. BOUGNET : construction d'une maison, 5 bis rue de la Vierge
- SCI SEMI : modification d'affectation des surfaces, 2 rue des Côtes d'Orval.
- SCI IDEAMUR : modification de la surface de plancher et suppression du parc de stationnement végétalisé, 8 route de Bu.

Autorisation préalable enseigne :

- Mme COIN : enseigne, 5 rue d'Épernon.

> Travaux

Travaux en cours & achevés

Trottoirs de la rue de Paris

Les habitations riveraines de la rue de Paris depuis le rond-point de la Prévôté en descendant vers le carrefour avec la route de Champagne étaient les dernières à ne pas disposer de trottoirs revêtus. C'est maintenant chose faite. C'est l'entreprise Eurovia IDF qui en a été chargé. Le coût des travaux est de 56 647,42€ HT maitrise d'œuvre comprise.

Rue de Paris

Piste cyclable et piétonne

Travaux de pistes cyclables et piétonnes le long de la fausse Vesgre

Les travaux d'aménagement des cheminements cyclables, le long de la Fausse Vesgre sont désormais achevés. Cet aménagement, subventionné par le Conseil Général des Yvelines et le Conseil Régional, offre maintenant un agréable circuit de balade aux Houdanais autour des deux bras de la Vesgre. Des barrières en bois seront installées sur le tronçon aux rives maçonnées.

> Travaux

Travaux en cours

Église Saint Jacques et Saint Christophe.

Suite aux travaux sur la façade occidentale de l'église la porte latérale, donnant sur le petit parking, a repris sa place, après une restauration d'une grande qualité par l'entreprise de Menuiserie COTTEREAU se trouvant à Gambais. La porte a été repeinte dans la même teinte naturelle ocre rouge, qui recouvre le portail principal de l'église. De même les Services Techniques de la ville ont repeint les petites portes qui dominent la façade occidentale et qui permettent d'accéder aux chéneaux. Ils ont réalisé le mélange de peinture selon la recette qui se pratiquait au Moyen-âge et qui leur a été fournie par l'Architecte des monuments de France.

Restauration de la porte latérale

Parking sur le Chemin de Ronde

Le parking près du stade de foot et de la Ferme Deschamps sera achevé avant la fin de l'été. Du gazon a été semé dans la partie centrale des places et le marquage et la signalisation seront réalisés. Pour réserver ces places à la desserte de la ferme Deschamps et éviter le stationnement de voitures ventouses, le régime de stationnement sera en zone verte, donc limité à la demi-journée

Travaux à venir

Travaux de rénovation et de modernisation du groupe élémentaire.

Après les premiers travaux de mises aux normes et de rénovation des bâtiments qui ont eu lieu en 2011, nous entrons à présent dans la phase rénovation et extension du bâtiment scolaire pour une partie du groupe élémentaire. Le permis de construire est déposé depuis le 27 mai 2013.

Les travaux concernent toute la partie de bâtiment située à gauche du portail principal de l'école et sont les suivants : changement des huisseries (fenêtres double vitrage), isolations thermique et phonique, rénovation des sols, ventilation double flux, création d'une nouvelle classe et d'un bloc sanitaire mixte avec accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, peinture, rénovation du salon de lecture…

Durant la période des travaux, une salle communale sera mise à disposition pour les activités sportives et culturelles en fonction des possibilités.

La consultation sous la forme d'un marché public réglementaire devrait être lancée en septembre 2013 pour un début de travaux envisagé en fin d'année 2013, à condition que l'ensemble des lots de travaux (corps de métiers) soit pourvu. Sinon, cela nécessiterait une nouvelle consultation et laisserait envisager un report de travaux pour le début d'année 2014.

Cour du groupe élémentaire

Impasse Saint Jean

Impasse Saint Jean.

Dans le cadre de la réalisation du programme de 40 logements au niveau de l'Impasse Saint Jean, la commune va réaménager la voirie, avec la dissimulation des réseaux électriques et de télécommunication, la remise en état des réseaux et branchements d'eau potable et eaux usées. L'éclairage utilisera des LED. Enfin pour sécuriser le carrefour entre l'Impasse et la rue de Paris, un plateau surélevé sera réalisé. Il aura pour but de limiter la vitesse des véhicules, de faciliter l'insertion des véhicules venant de l'Impasse et de sécuriser les déplacements piétonniers aux abords de ce projet d'habitations.

La Mairie de Houdan assure la maîtrise d'ouvrage. Le montant des travaux est estimé à 198 106, 38€ HT. Ils seront réalisés par les entreprises STAR Ile de France et VIOLA pour l'éclairage. Ceux-ci devraient débuter à la fin du mois d'août. Le coût total des travaux est Ils bénéficient de subventions et participations du Conseil Général, de la CC Pays Houdanais et du SI Assainissement Houdan Maulette

> Du côté de la CCPH

Projet mini entreprise PENPOT

Partenariat Collège François Mauriac, APHIE (association des industriels et entreprises du pays houdanais).

Une classe de 3ème du collège François Mauriac a créé cette année une mini-entreprise « PENPOT » avec l'appui de l'association « entreprendre pour apprendre » et l'aide de l'APHIE (association des industriels et entreprises du pays houdanais). Ce groupe de 16 élèves de 13 à 15 ans, accompagné de leurs enseignants, a ainsi présenté leur projet aux professionnels, conçu, fabriqué et vendu des pots à crayons design.
Le 16 mai dernier, le Collège François Mauriac, représenté par Madame LE DONGE et Monsieur SEBERT-MONTELS, et l'APHIE représentée par Patrick MITCHELL et Maurice FILOSA, ont signé, en présence de notre député-maire Jean-Marie TETART et du président de la CCPH, Jean-Jacques MANSAT, un partenariat pour poursuivre cette expérience les prochaines années parce qu'elle est enrichissante pour tous. Elle permet de valoriser la filière professionnelle et de motiver les élèves autour d'un projet commun puisqu'ils prennent tout en charge c'est-à-dire la création de la mini entreprise et la répartition des rôles : direction, finance, création, production, communication et commercialisation.
Le 28 mai dernier, « PENPOT » a participé au championnat régional des mini-entreprises à EVRY et a terminé à la 20ème place sur 150, ce qui est tout à fait honorable. **Nous les félicitons pour cette première expérience réussie.**

Bourse aux locaux de la CCPH

Votre entreprise cherche à acheter/vendre/louer un bâtiment d'activités ou du terrain ?
La CC Pays Houdanais (CCPH), dans le cadre de sa compétence Développement Économique, dispose sur son territoire de 37 communes d'une **bourse aux locaux visant à mettre en relation**, directement (au travers des propriétaires et potentiels acquéreurs/locataires) et sans frais, **l'offre et la demande en matière d'immobilier d'entreprises** : commerces, ateliers, bureaux, lieux de stockage, terrains à bâtir…
La CCPH peut également intervenir en conseil sur des opérations immobilières au sein de zones d'activités ou en cœur de ville/village pour l'implantation de commerces.
Nouveaux vendeurs, acquéreurs ou locataires potentiels, manifestez-vous également pour nous permettre de relayer toujours plus d'offres !

Le dispositif « accompagnement du jeune créateur d'entreprise » de la CCPH

Vous projetez la création d'une entreprise, d'une nouvelle filiale-métier ou vous en êtes à moins de 3 ans d'exercice de votre activité ?
La CCPH propose aux jeunes créateurs d'entreprise toute une panoplie de services, d'accompagnements et de conseils : outils et aide à la rédaction d'un prévisionnel financier et d'une étude de marché, financements sous la forme de prêts d'honneurs, sans intérêt ni garantie (ou par d'autres partenaires de prêts comme OSEO, AFACE, NACRE, ACRE…), bureaux et/ou ateliers à loyers modérés, présentation personnalisée aux réseaux d'entreprises et de commerçants du territoire Houdanais, sollicitation du service SOS de la CCIV (réseaux de banques/avocats...), invitations à des ateliers thématiques/formations gracieuses…
Vous venez de créer une entreprise ou de l'implanter/la déménager sur une commune de la CC Pays Houdanais ? Faites-vous connaitre auprès du service Développement Économique de la CCPH!
Que vous soyez une TPE ou une PME, quel que soit votre domaine d'activité (artisanat, commerce, industrie, services…) et votre régime d'entreprise (libéral, auto-entrepreneur…), manifestez-vous auprès de la Communauté de Communes du Pays Houdanais afin de recevoir votre « kit d'accueil »: livret d'accueil, plaquettes des services de la CCPH, dates des manifestations à venir, évènements des associations à vocation économique (ACPH et APHIE), aides aux entreprises de moins de 3 ans…
Pour en savoir +, n'hésitez pas à contacter le service développement économique de la CCPH: Melle Fanny ROUARD, deveco@cc-payshoudanais.fr ou sur le 01 30 46 82 81 / 06 86 62 77 51.

Nos coordonnées

Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 80
Fax : 01 30 46 15 75

Courriel :ccph@cc-payshoudanais.fr
Site Internet : www.cc-payshoudanais.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 13h30 à 19h.

Porte Ouverte du Relais Communautaire des Assistant(e)s Maternel(le)s.

Le Relais Communautaire des Assistant(e)s Maternel(le)s de la CCPH a organisé une journée porte ouverte le 1er juin dernier, dans les locaux du centre de loisirs de Richebourg. Cette troisième édition a été l'occasion de présenter un des lieux d'animation du Relais Communautaire. Les parents comme les futurs parents ont pu découvrir une exposition photographique des activités du Relais ainsi que celles mises en place par les Assistant(e)s Maternel(le)s à leur domicile, faire la connaissance des équipes d'animation et faire profiter aux enfants des ateliers de maquillage, de lecture, de dessin, de peinture, de collage et d'éveil. Cette journée ensoleillée a réuni un grand nombre de familles et a démontré la réussite de ce service.

Composition du Conseil Communautaire

Le 22 mai dernier lors du Conseil Communautaire ce dernier a voté une modification de sa composition. Avec l'arrivée des nouvelles communes de Rosay, La Hauteville et Villette le Conseil était passé de 39 à 42 membres titulaires. Lors du prochain mandat, au renouvellement des conseils municipaux en 2014, Le conseil communautaire comptera 43 membres titulaires et la commune de Houdan disposera quant à elle de 3 délégués titulaires. Rappelons que la Communauté de Communes du Pays Houdanais compte désormais 37 communes et représente un peu plus

> Cérémonies & animations

Les animations passées

Son et lumière sur la façade de l'église

Façade occidentale de l'église

Le Samedi 20 avril dernier, plus de 300 Houdanais se sont réunis pour assister, sur le parvis de l'église et dans la rue de L'Enclos, à une mise en lumière de la façade occidentale de l'église qui venait d'être restaurée. L'association du Donjon de Houdan a fait patienter les premiers spectateurs avec des animations de taille de pierres et de réalisation de vitraux jusqu'à la tombée de la nuit. C'est alors que les pierres de l'église ont pris de multiples couleurs accompagnées par les explications enregistrées par Gérard Klein. Le succès de cette manifestation montre bien à quel point les Houdanais sont attachés à leur patrimoine historique.

Cérémonie du 8 mai

Cérémonie du 8 mai

Le 8 mai dernier, nous avons commémoré l'anniversaire de la victoire des forces alliées lors de la Seconde guerre mondiale. Vous avez été nombreux pour assister, au monument aux morts, à la cérémonie qui associait les anciens combattants, les Pompiers et la Gendarmerie, des enfants et leurs parents et des représentants des associations des commerçants et des industriels du Pays Houdanais. Nous les remercions tous pour leur présence qui donne sens au devoir de mémoire.

Cérémonie de remise des médailles du Travail.

La cérémonie du 8 mai a été suivie d'une remise des médailles du travail à la Salle des Fêtes. Les lauréats ont été invités à boire le verre de l'amitié avec les anciens combattants et les enfants présents au monument.

Médailles Argent (20 ans)
Madame LHOTELIER Valérie
Monsieur ANSEAUME Jean-Claude
Médaille de Vermeil (30ans)
Monsieur COATLEVEN Yvon
Madame PERON Nadia
Madame VERGARA MORENO Catherine
Médailles Or (35 ans)
Monsieur CABARET Gilles
Médailles GRAND OR (40 ans)
Monsieur PRIGENT Michel
Une mention particulière pour Michel PRIGENT qui a toujours travaillé dans les Ets GOHIER où il a débuté à l'âge de 14 ans.

Remises Médailles du travail

Concert à « La Grange »

Le samedi 25 mai dernier une trentaine de personnes ont assisté au concert de Stéphane RICHEZ à « La Grange ». Accompagné d'un virtuose à la guitare, il a interprété des chansons de BRASSENS, BREL, RENAUD et ses propres compositions dans une ambiance rappelant celle d'un Café-Concert pour le plus grand plaisir des présents.

La fête de la musique

Le samedi 22 juin, la fête de la musique a débuté dans l'après-midi avec une prestation musicale de l'École de musique de Houdan, qui a fait jouer un concert classique, une chorale d'enfants et un groupe de rock. La soirée s'est alors prolongée sur le Parc du Cygne avec le traditionnel feu de la Saint Jean, accompagné par 3 groupes amateurs qui se sont succédés sur la scène jusque tard dans la nuit.

> Cérémonies & animations

Concert de la St Christophe

Zoom sur la Fête de la St Christophe

Samedi 29 juin la fête a débuté avec un marché nocturne à partir de 17h00 sur le passage de la Boldo. Et cette fois l'été était bien présent. Le soleil a donné à cette fin de journée des airs de vacances et a marqué le début de l'été. Les promeneurs ont pu flâner entre les exposants et le manège qui a réjoui les enfants ou profiter du petit concert de piano organisé par Mme LEGRAND depuis son salon, rue du Mont Rôti. La soirée a continué avec un concert sur la place de la Tour, qui a réuni un grand nombre de Houdanais autour des danseurs et danseuses de la troupe polynésienne Lylo's qui ont fait découvrir le « Tamuré », le « Haka » et la « danse du feu ». Le lendemain, le **dimanche 30 juin**, l'équipe municipale s'est associée au corso fleuri, qui a défilé avec fanfare et majorettes, à travers la ville. Cette année les chars, voitures et vélos fleuris se sont présentés en nombre, redonnant à la fête ses couleurs d'antan. Le jury a réussi à les distinguer :

Catégorie Vélos Enfants:
1er prix : M. MADOULAUD Jules et Mlle HAGUER Clémence
2ème prix : Mlle MOULIN Jeanne
3ème prix : Mlle DUCHÊNE Laurianne
Ils ont reçu des entrées pour le zoo de Beauval, la Mer de sable ou le parc Saint Paul

Catégorie Voitures :
1er prix : M. POTTIN Bruno
2ème prix : Mme VEILLE Magali
3ème prix : M. QUEFFELOU Gérard
Ils ont reçu des chèques offerts par les Ets Geraud, la Sté Véolia Transdev, l'entreprise Inéo

Catégorie Chars :
1er prix : Association des Commerçants du Pays Houdanais
2ème prix : Boulangerie-Patisserie METAIS
3ème prix : Les Pompiers de Houdan.

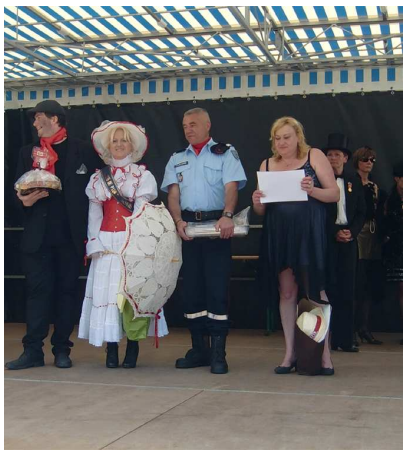

Ils ont reçu des chèques offerts par les Ets Geraud et la Sté ROVER dont ils ont fait cadeau à des associations houdanaises.
Pour la prochaine édition, un lot sera assuré à chaque participant ! Nous tenions à remercier les commerçants de Houdan ainsi que les entreprises locales et extérieures pour leur participation pour les lots et les prix, mais aussi et surtout les participants du corso fleuri, sans qui nous n'aurions pu offrir cette magnifique fête de la St Christophe. En espérant vous revoir avec autant d'enthousiasme et encore plus nombreux l'année prochaine, afin que ce défilé traditionnel puisse perdurer.
Un merci particulier à Sylvain ROULAND, maire de Bourdonné, qui a mis de vieilles voitures à disposition du corso.

Conseil Municipal

Vieille Ford

> Cérémonies & animations

Les animations passées

14 juillet Place de la Tour

Fête nationale

Le 13 juillet s'est tenu la traditionnelle retraite aux flambeaux, depuis la Mairie jusqu'au Parc de la Vesgre. La fanfare « les Diablos France » a accompagné les majorettes de la Dixmude à cette occasion. Le Feu d'artifice a été suivi d'un bal populaire place de la Tour.

Le lendemain, **14juillet**, les Houdanais se sont retrouvés pour un repas champêtre à l'ombre des tilleuls de la Place de la Tour. Sous une chaleur estivale, ce moment de convivialité, s'est prolongé dans l'après-midi avec des animations pour les petits et les plus grands.

Les animations à venir

Cinéma en plein air

Cette année le cinéma en plein air à lieu à l'occasion du festival les « Yvelines font leur cinéma ». Opération organisée par le Conseil Général des Yvelines. Nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la Ferme Deschamps, **le vendredi 30 août** prochain à 20h30, pour une projection des **« Femmes du sixième étage »,** de Philippe Le Guay avec Fabrice Luchini. Prévoyez vos chaises pliantes et couverture éventuellement et en cas de mauvais temps la diffusion se fera à la Salle des Fêtes.

Forum des Associations Houdanaises

Le 31 août prochain, la commune de Houdan organise une journée dédiée au forum des associations houdanaises à **la Salle des fêtes de 10h à 17h.** Venez nombreux pour découvrir les associations, rencontrer les membres et vous inscrire pour l'année 2013-2014.

Concert à l'église St Jacques St Christophe

Dans le cadre du Festival d'Ile-de-France Alter Ego, organisé par le Conseil Régional, un concert se tiendra dans l'église St Jacques et St Christophe le **14 septembre prochain à 20h45**. Le Concerto Soave sous la direction de Jean-Marc Aymes présentera des Motets et madrigaux de Carlo Gesualdo. Vous pouvez réserver vos places, aux tarifs de 18€, 15€ si vous êtes Houdanais, et 13€ si vous avez moins de 26 ans ou si vous êtes demandeur d'emploi, par Internet à l'adresse suivante : http://www.festival-idf.fr/2013/concert/le-prince-des-passions/billetterie

Autour du concert vous pouvez aussi réserver (gratuit) auprès de l'Office du Tourisme une présentation de Houdan, Histoire d'une place forte le même jour à 17h, pour tous renseignements : Tél : 01 30 59 53 86 ; Mail : otph@cc-payshoudanais.fr

Ou encore réserver (gratuit) une place à une conférence à la Médiathèque Jean Ferrat pour le 7 septembre à 17h30, sur « Carlo Gesualdo di Venosa », avec Catherine Deutsch maître de conférences en musicologie à Paris-Sorbonne et Jean-Marc Aymes directeur de l'ensemble Concerto Soave. Pour tous renseignements contactez la médiathèque au 01 30 46 35 85 ou par mail à : mediatheque-houdan@orange.fr

Fête de la Saint Matthieu

Les 27, 28 et 29 Septembre prochains, la ville de Houdan célébrera sa 944ème foire Saint Matthieu. A l'occasion du 40ème anniversaire du jumelage avec Gross-schneen, les festivités auront lieu sous le thème de « L'Europe ». Cette année encore, ce sera l'occasion de découvrir les animations qui vous seront proposées par la commune, de profiter des expositions animalières, des stands associatifs, de la brocante et de la fête foraine sur la place du Cygne. La fête débutera par un feu d'artifice, offert par les forains, le vendredi 27 à 22h00 sur le Parc de la Vesgre. L'inauguration aura lieu le samedi 28 à 11h00 sur la Place de la Tour. Pour plus de renseignements, contactez le service animation de la mairie au : 01 30 46 81 30

Médiathèque

La Bibliothèque-Médiathèque Jean FERRAT organise des expositions, projections, contes et conférences.
Pour tous renseignements contactez la médiathèque au 01 30 46 35 85 ou par mail à : **mediatheque-houdan@orange.fr**

Office de Tourisme du Pays Houdanais

Pendant 1 an,
l'Office de Tourisme du Pays Houdanais
fête ses 10 ans
10 événements
vous attendent tout au long
de l'année !
Tous nos événements sur www.cc-payshoudanais.fr

10 événements pour fêter ses 10 ans !

À l'occasion de ses 10 ans, l'Office de Tourisme du Pays Houdanais vous invite à fêter avec lui cet événement tout au long de l'année.

Les festivités ont commencé en mars dernier avec une conférence et visite du site gallo-romain de Richebourg, et ont été suivies de nombreuses autres animations dont la 10ème édition du rallye touristique. Si vous avez raté les premiers rendez-vous ou si vous souhaitez encore accompagner les évènements à venir, l'Office de Tourisme du Pays Houdanais vous propose de vous rendre aux journées du patrimoine les **14 et 15 septembre**, à la Foire Saint-Matthieu les **28 et 29 septembre**, de participer l'après-midi du **6 octobre** à une randonnée pédestre sur un circuit de 10 à 15 km, suivie d'animations pour les familles, ou de terminer l'année avec un repas de produits du terroir le **30 novembre** ou de suivre la visite animée et « surprenante » de la ville de Houdan le **7 décembre**.

Inscriptions et détails des animations auprès de l'Office de Tourisme du Pays Houdanais
4 Place de la Tour – 78550 HOUDAN
Tél : 01 30 59 53 86
Mail : otph@cc-payshoudanais.fr
Retrouvez-nous sur notre site Internet www.cc-payshoudanais.fr

Exposition de peinture chinoise et à l'huile

Exposition de peinture à l'huile et de peinture chinoise de Poh Lin SING à l'Office de Tourisme du Pays Houdanais, **du 2 août au 30 août 2013**. Deux techniques : huile sur toile et encre de chine sur papier de riz. Et des thématiques diverses : nus, paysages, abstrait ou figuratif. Vernissage le 3 août.

Exposition « 100 ans de patrimoine du Pays Houdanais »

Exposition organisée dans le cadre des journées du Patrimoine 2013, **du 4 septembre au 21 septembre 2013**. Découvrez des plans anciens des communes du territoire accompagnés d'extraits des monographies de l'instituteur et illustrés de cartes postales anciennes (XIXème et début XXème)

Exposition de photographies

Exposition de photographies des paysages du Pays Houdanais de 1900 à nos jours. Exposition à l'occasion de la Foire Saint-Matthieu **du 24 au 29 septembre 2013**

Renseignements auprès de l'Office de Tourisme du Pays Houdanais :
4 Place de la Tour – 78550 HOUDAN; Tél : 01 30 59 53 86; Mail : otph@cc-payshoudanais.fr
Retrouvez-nous sur notre site Internet www.cc-payshoudanais.fr

Regard Parole « La Tannerie »

Exposition « Carte Blanche » à de jeunes artistes.

Du 28 juin au 28 juillet, venez admirer une exposition dédiée à 8 jeunes artistes à l'espace d'art contemporain.

Exposition de peintures et de sculptures.

Du 13 septembre au 20 octobre, venez admirer une exposition des sculptures de Pascale Marchesini Arnal et les peintures de l'artiste SylC

Entrée libre du vendredi au dimanche de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h.
Contact : « La Tannerie », située 57 rue de Paris.
Tél. : 01 30 88 12 60
Site : www.regardparole.com

> Commerces

Une page Facebook pour l'association des commerces du pays Houdanais

L'Association des Commerces du Pays Houdanais a créé sa page Facebook « Commerces Pays Houdanais ». Accessible à tous, elle permettra de se tenir au courant de l'actualité de l'association, des animations et opérations commerciales.

À la Saint Christophe.

Cette année encore l'Association des Commerçants s'est mobilisée pour faire vivre la fête de la Saint-Christophe. Elle a animé la buvette lors du concert le samedi soir et participé au Corso Fleuri le lendemain. Nous les remercions encore chaleureusement pour leur implication à chaque fois renouvelée. C'était l'occasion de découvrir le triporteur électrique dont l'ACPH s'est dotée pour animer différentes manifestations

Les nouveaux commerces & services

Le 9 juillet, la ville de Houdan a accueillis un nouveau magasin de prêt-à-porter, « Le Shop ». Située sur le Parvis de l'église à côté de la Société générale, la boutique vous accueillera du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 15h à 19h et le dimanche de 10h à 12h30
Nous lui souhaitons la bienvenue et le succès !

Pour apparaitre dans « Houdan ma ville », les nouveaux commerces et services sont invités à se faire connaitre auprès du service communication de la Mairie.
Vous pouvez le faire par courriel à cette adresse : communication@cc-payshoudanais.fr ou par téléphone au 01 30 46 82 84

> Jeunesse

Ecole de Houdan

La Restauration Scolaire

Réduire le gaspillage de nourriture peut permettre de consacrer l'économie réalisée à l'amélioration de la qualité des aliments tout en respectant les exigences de l'équilibre nutritionnel, c'est la préoccupation de l'équipe municipale au moment où se renégociait le contrat de restauration. Pour cela il faut d'abord connaître les gaspillages. C'est pourquoi en mai dernier à la demande de la Commune, la société RGC a, durant la semaine du mardi 21 mai au vendredi 24 mai, pesé à la sortie des plateaux les denrées alimentaires non consommées et donc jetées.

Les résultats conduisent à constater que 47 % du volume global des repas a été jeté sur cette période.

Suite à cette action, la collectivité envisage bien sur une sensibilisation des enfants sur ce thème. Mais cela nous a également amené à nous interroger sur la nécessité ou non de continuer à servir des repas à 5 composantes (entrée, plat principal, accompagnement, fromage ou laitage, dessert) ou bien de proposer des repas combinant chaque jour seulement quatre des cinq composantes précédentes. Par exemple, un jour - entrée, plat principal, accompagnement, dessert - et un autre jour - plat principal, accompagnement, fromage ou laitage, dessert. Les expériences menées montrent qu'il y a alors moins de gaspillage surtout si grâce à l'économie réalisée on peut passer à des produits bio ou de meilleure qualité.

Le contrat liant actuellement la commune à la société RGC venant à son terme à la fin de l'année scolaire 2012-2013, la Collectivité a procédé à une consultation sous la forme d'un marché public au mois de mai dernier. Dans ce marché public, une variante de menu à 4 composantes bio (pain, légumes et fruits, dessert ainsi que viande label rouge ou poisson pêche éco-responsable) a été prévue ainsi que la possibilité pour un repas à 5 composantes tel qu'actuellement (avec viande label rouge, fruits bio).

Au vu des différentes offres présentées dans la consultation, le conseil municipal vient d'opter pour une formule 4 composants avec deux composants bio et pain bio avec mie blanche. Il en résulte une augmentation de 10 556,09 € HT du cout annuel de la fourniture des repas. Une partie sera absorbée par le budget communal et l'autre par la tarification de la cantine.

Dès la rentrée prochaine, les menus seront consultables sur le site de la commune à l'adresse suivante : cc-payshoudanais.fr rubrique Houdan

La Réforme des Rythmes Scolaires : mode d'emploi ?

Cette réforme voulue par le Ministre PEILLON a bien évidemment pour but l'intérêt de l'enfant. Elle entraîne cependant bien des complications et des répercussions dans sa mise en œuvre qui ont conduit beaucoup de collectivités à la reporter en septembre 2014.

Cette réforme conduit à passer à une semaine de 4 jours ½ au lieu de 4 jours actuellement. Cela s'obtient par différentes formules possibles. Par exemple, trois heures de classe le mercredi matin ou le samedi matin et une fin de la classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h45 au lieu de 16h30, ou une fin de classe à 15h00 deux jours de la semaine, ou etc…

Le nouveau rythme proposé ne change pas la durée totale hebdomadaire du temps scolaire uniquement mais permet de le répartir différemment.

Il consiste en fait à mettre à la charge de la collectivité l'organisation des heures supplémentaires dans le cadre d'un « Projet Éducatif Territorial (PEDT) ». Cependant selon la Loi, ce temps PEDT n'est pas obligatoire pour l'enfant. Ainsi, on pourrait très bien s'imaginer une collectivité qui choisirait de mettre en œuvre le PEDT tous les jours à compter de 15h45 à 16h30, soit 3 heures hebdomadaires, et des parents qui choisiraient – parce qu'ils en auraient la possibilité de par leur emploi du temps – de récupérer leurs enfants à 15h45.

Dans des communes de notre taille, comment occuper ces 45 minutes ou cette heure et demi suivant les formules retenues ? 45 mn ne donnent même pas le temps d'aller jusqu'à un terrain de sport et d'en revenir ! Que peut-on faire dans le cadre du PEDT ? Et bien, on peut mettre en place un système de surveillance classique de type périscolaire, des activités de nature sportive et/ou culturelle, des ateliers pédagogiques, avec des intervenants extérieurs ou bien avec des enseignants. Il faut du personnel supplémentaire car ce temps « libre » est sous la responsabilité de la commune et non du corps enseignant. Un vrai casse-tête administratif et financier qui nous a conduits, comme les autres communes de la CCPH, à reporter la mise en œuvre de ce PEDT à la rentrée 2014. À la rentrée de septembre prochain, un travail en commun avec les équipes enseignantes, les délégués de parents d'élèves et les élus de la commune sera mis en place afin d'envisager un PEDT qui permettra de satisfaire au mieux chacun et chacune sans omettre de prendre essentiellement en compte l'intérêt de l'enfant mais aussi l'équilibre budgétaire.

Entre temps, un inventaire des locaux utilisables, du personnel mobilisable, des associations disponibles, etc… sera fait et des propositions pourront être présentées en fonction de leur réalisme, de leur impact sur les enfants et de leur coût supplémentaire pour les parents. C'est la même chose avec tous les gouvernements : de belles réformes peut-être, mais sur le « dos » des communes sûrement alors que dans le même temps, on diminue les dotations à leur bénéfice.

Quant à la question du choix du samedi ou du mercredi, c'est aussi bien compliqué ! Le mercredi c'est le jour des centres de loisirs organisés par la CCPH. S'il y a école le mercredi matin, il y a un grand risque pour ces centres de loisirs. Où mangeront les enfants qui vont aux centres de loisirs ? Qui les emmènera aux centres de loisirs ? Etc... Toutes ces questions qui ont amené la CCPH à demander aux conseils municipaux de ses Communes membres d'opter pour le samedi matin. À suivre !

© Fotolia

Services Périscolaires : cantine, garderie

Tout au long de l'année, pour les questions liées aux services périscolaires, Madame LEFEBVRE accueille les familles en mairie de Houdan. Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30. Le mardi de 15h à 20h.

La régie est fermée pendant les vacances scolaires.

> Jeunesse

Remise d'encyclopédie au CM2

Remise d' encyclopédies au CM2

Comme chaque année, les élèves de l'école élémentaire qui passent en 6ème ont reçu de la part de la Commune une encyclopédie. Celle-ci leur a été remise par le Maire, Jean Marie TETART et la première adjointe Annick CHAIGNEAU lors d'une cérémonie dans la cour de l'école le 24 juin, devant tous leurs camarades**.** Cette cérémonie est l'occasion de féliciter nos futurs collégiens et de leur présenter tous nos vœux de réussite.

OBJECTIF CITOYEN

Recensement militaire

Il est obligatoire pour les garçons comme pour les filles, dès 16 ans.
Inscrivez-vous le mois de votre anniversaire en vous présentant à la Mairie, muni du livret de famille de vos parents, d'un justificatif de domicile, et d'une pièce d'identité.

Journée d'Appel et de Préparation à la Défense

Après avoir effectué, auprès de la mairie, la démarche obligatoire de recensement (dans les 3 mois qui suivent 16 ans) pour pouvoir s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire, et être inscrit sur les listes électorales à partir de 18 ans, filles et garçons seront appelés à la Journée d'Appel de Préparation Défense (JAPD). La finalité de cette journée est de sensibiliser les jeunes générations aux questions de défense, en particulier sur le rôle dévolu aux forces armées, en complément des enseignements d'histoire géographie délivrés dans les établissements scolaires.

> Services & Solidarité

Carte de transports AMETHYSTE

Depuis le 1er juillet 2013, AMETHYSTE permet de voyager et remplace progressivement les anciens titres « Améthyste gratuité », « Améthyste demi-tarif » et « Rubis » qui restent cependant en circulation jusqu'à leur date normale de fin de validité. Ce nouveau forfait de transport, financé par le Conseil Général des Yvelines, permet de se déplacer sur tous les modes de transports d'Ile-de-France gratuitement.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes âgées à partir de 65 ans non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle,
Les personnes handicapées à partir de 20 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapée (AAH), ou d'une pension d'invalidité 2ème catégorie et non imposables,
Les personnes handicapées âgées de 60 à 65 ans bénéficiaires de la carte d'invalidité, non imposables et n'exerçant aucune activité professionnelle,
Les anciens combattants.
Ce forfait n'est désormais disponible qu'en passe NAVIGO, aussi il vous faudra obtenir un passe, dont la première délivrance est gratuite.
Pour plus de renseignements : www.navigo.fr
ou Agence Navigo : 09 69 39 66 66 (appel non surtaxé).

CNAV

Désormais toutes les agences d'Ile-de-France reçoivent le public prioritairement sur rendez-vous du Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h pour toute demande de retraite personnelle ou de réversion. L'après-midi l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous. Ces dispositions ont été prises pour permettre aux conseillers de préparer dans les meilleures conditions les dossiers des assurés. Pour toute autre demande et pour éviter tout déplacement inutile des services sécurisés sont mis à disposition des assurés :
Un site Internet : www.lassuranceretraite.fr
et un numéro unique le : 39 60

FORUM « la maison de retraite : y avez-vous pensé ? »

Vous vous interrogez sur les maisons de retraite ? La Coordination Gérontologique Locale et ses partenaires vous proposent une rencontre publique en deux temps :
Une séance de théâtre-forum sur ce thème, *« Pour le restant de mes jours »*, **proposée par la compagnie «Entrées de jeu »**
Une rencontre avec les différents Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) pour **un échange en toute simplicité et répondre à vos questions**
Nous vous donnons rendez-vous le :
Le jeudi 7 novembre 2013 à 14h à 16h30 au sein de la salle des fêtes « La Bonnette » à La Queue les Yvelines

Pour avoir des renseignements complémentaires et vous inscrire vous pouvez contacter la Coordination Gérontologique Locale :
Par téléphone au 01 30 46 18 21 ou par mail : valerie.plantecoste@cglcentre-yvelines.fr

> Services & Solidarité

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (AMU) qui avertira en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17. Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie.

Transport

Cartes de Transport : différentes cartes peuvent permettre à certains d'entre vous de bénéficier de réductions ou de gratuité pour les transports.

Les cartes « améthyste » donnent droit à la gratuité ou au demi-tarif sur le réseau RATP et sur le réseau SNCF de l'Île-de-France. Elles bénéficient selon certaines conditions, aux personnes âgées, handicapées, et aux anciens combattants. Elles sont financées par le Conseil général des Yvelines.

En ce qui concerne les anciens combattants et veuves de guerre, les règles ont évolué comme suit :

- Gratuité totale pour les blessés et mutilés de guerre, pour les anciens combattants et veuves de guerre non imposables.
- Gratuite en contrepartie d'une contribution annuelle de 60€ pour les anciens combattants et veuves de guerre imposables.

Les cartes « Rubis » sont valables un an à partir de leur date d'émission et renouvelables chaque année. Elles permettent la gratuité des déplacements sur les réseaux de transport de bus OPTILE (Organisation Professionnelle des Transports d'Ile-de-France). Elle est cumulable avec la carte Améthyste.

Bénéficiaires : Personnes handicapées, Personnes âgées

Contactez le CCAS de la Mairie au 01.30.46.81.30.

La carte solidarité transport est en faveur des personnes aux revenus les plus modestes (RSA), allocation parent isolé, allocation de solidarité spécifique, aide médicale d'État, couverture maladie universelle complémentaire, etc.). Appelez le 0800 948 999 (appel gratuit à partir d'un poste fixe) pour demander la Carte Solidarité Transport. Elle est gratuite (pour les bénéficiaires du RSA vous munir de votre n° d'allocataire CAF).

CCAS

Repas des Ainés 2013

Repas des Ainés 2013

Le repas organisé pour nos aînés s'est déroulé le 23 mai dernier à la Salle des Fêtes de Houdan. C'est dans la convivialité qu'un délicieux repas a été servi, suivi d'un spectacle de « Cabaret » dédié à Édith Piaf. Les convives se sont retrouvés sur la piste de danse pour achever cet agréable après-midi.

Fichier pour être attentifs aux personnes âgées isolées et/ou vulnérables.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) informe les habitants de Houdan de l'existence d'un registre nominatif de recensement :

- des personnes âgées de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- des personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile,
- des personnes adultes handicapées.

Ce registre a été constitué à partir d'un questionnaire que le CCAS a adressé aux personnes âgées de plus de 70 ans en juin 2004 afin de recenser les personnes isolées à domicile. Pour actualiser ce fichier, le CCAS tient à la disposition des personnes concernées un questionnaire à remplir et à lui retourner le plus rapidement possible. Cette démarche d'inscription est volontaire et facultative.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enclencher le plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels, une canicule par exemple. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au **CCAS : Tél. 01 30 46 81 30. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.**

Pour tous renseignements ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 01 30 46 18 00 ou le 01 30 46 18 01.

Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...). Renseignements: 8, rue d'Épernon le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h. **Tél : 01 30 46 10 19**

Portage de repas à domicile. Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.

Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance : Proposée en liaison avec le Conseil général des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute…

Renseignements : CCAS de la commune de Houdan. **Tél : 01 30 46 81 30**

À votre service : Laurent JOUANNEAU est à votre disposition pour faire des courses chez les commerçants de Houdan si vous ne pouvez le faire vous-même. Contact : Mairie de Houdan 01 30 46 81 30. Laissez vos coordonnées et indiquez le motif de votre demande. Il vous rappellera et vous indiquera à quelle heure il passera prendre votre commande écrite. Ce service s'adresse aux personnes âgées, mais également à celles qui temporairement ne peuvent sortir ou que très difficilement.

Aide à l'Emploi

Services pour l'Emploi : une conseillère de la CC Pays Houdanais vous accompagne dans vos recherches (CV, lettre de motivation, accès aux offres sur Internet). Les employeurs peuvent s'adresser à ce service pour leurs recrutements. Permanences : 22 Porte d'Épernon à Maulette, lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h00.

Tél : 01 30 41 34 17 - Courriel: service-emploi@cc-payshoudanais.fr

La Mission Locale d'Insertion de Rambouillet accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans les étapes de leur parcours vers l'emploi, l'orientation, la formation, le logement, la vie quotidienne.

Si vous êtes actuellement à la recherche d'une orientation ou d'une formation pour l'année prochaine, la Mission Locale met en place des actions pour vous guider dans vos choix d'alternance.

Contact : par téléphone au 01 34 83 34 12 ou par fax au 01 30 46 24 96 pour un rendez-vous le jeudi dans les locaux de la CC Pays Houdanais.

> Mémo

MAIRIE DE HOUDAN

69 Grande Rue
78550 HOUDAN
Tél.: 01 30 46 81 30
Fax: 01 30 88 10 01
mairiehoudan.maire@cc-payshoudanais.fr

Horaires d'ouverture :
lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h30,
mardi de 15h à 20h.
Permanence État Civil samedi matin de 10h à 12h

Les permanences

Les renseignements concernant les permanences qui ont lieu dans les locaux de la Mairie ou à l'extérieur sont affichés en mairie de Houdan. Ces informations sont également dans le livret d'accueil « Vivre en Pays Houdanais » et sur le site Internet : www.cc-payshoudanais.fr N'hésitez pas à appeler la mairie pour vérifier.

Permanences du Député
La permanence du Député se tient tous les 3ème lundis de chaque mois de 10h30 à 11h30 dans les locaux de la Passerelle dans la cour de la ferme Deschamps au 31, rue d'épernon. Vous pouvez aussi appeler à tout moment le 01 30 41 65 10.

Naissances :

Avril : Léo BELLANGER, Lioris LEBRUN LECERF, Liam BALNY MARIE, Ludovic SECQ
Mai : Eléa MARTIN, Ilyas SGUAID, Cléa SAINTE-BARBE DA SILVA, Katy MILLON
Juin : Enora DEPARDIEU
Juillet : Céline LEBIGRE, Maxence DEQUE

Bienvenue et félicitations aux parents.

Mariages :

Avril : Mlle Bérangère AUBRÉE & M. Arnaud ROUDEAU
Mai : Mlle Sandrine CRÉTIN & M. Nicolas GUILLAUME
Juin : Mlle Sylvie MORET & M. Christophe TEXIER ; Mlle Sylvie CHARRIER & M. Gilles CHARPAGNE

Tous nos vœux de bonheur.

Décès :

Avril : Eduardo MALDONADO Y CAMPOY, Olga NORSIKIAN, Andrée RICHARD, Marie BOUCHON, Marie-Louise LATRON, Hubert LAMIOT, Geneviève ESPIVENT de la VILLEBOISNET de CATUELAN, Mireille PILLA, Pierre CHARLES, Christiane VAUTELIN, Incarnation MARTINEZ, Marie LEDOUX
Mai : Claude LAGRENÉ, André LEFRANC, Lucien QUATREVAUX, Gisèle OLEJNICZAK
Juin : Jeannine WAHL, Georges COTTERET
Juillet : Gérard BIENAIME

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles attristées par ces deuils.

Documents officiels

Les Cartes Nationales d'Identité

Désormais, en cas de perte ou de vol de la carte d'identité, un timbre fiscal de 25€ est nécessaire pour les demandes de renouvellement.
Les demandes de renouvellement de carte d'identité avec présentation de l'ancienne carte sont gratuites ainsi que la première carte d'identité. Actuellement, pour obtenir une Carte Nationale d'Identité, le délai est de 4 à 5 semaines, à partir de la date de dépôt du dossier en Mairie.

Carte grise : faites votre changement par courrier !
Envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation suite à un changement de propriétaire, un changement de domicile… à l'adresse suivante :
Sous-préfecture de Mantes la Jolie 18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes la Jolie cedex
Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier et le montant des taxes à régler sur le site de la Préfecture des Yvelines :
www.yvelines.pref.gouv.fr (*rubrique Vos démarches, Cartes grises, Guide des droits)*
En attendant, pour circuler, vous **conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise)** complété et signé par le vendeur. Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un délai d'un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.

Les passeports biométriques

Ils sont délivrés par la Mairie de Houdan aux habitants de la ville mais aussi des villes avoisinantes.
Les demandes de passeports biométriques se font désormais, **uniquement sur rendez-vous :**

- **le mardi** de 18h00 à 19h30,
- **le mercredi** de 15h00 à 17h00,
- **le samedi** de 9h00 à 10h00.

Les pièces à fournir :
- un acte de naissance et la carte d'identité et l'ancien passeport si la demande concerne un renouvellement. Ces documents doivent être des originaux.
- un justificatif de domicile original de moins de trois mois et deux photos normalisées.

La saisie des données peut prendre une vingtaine de minutes.
Le délai de réception du passeport est de 15 jours à 3 semaines. Le meilleur moyen de ne pas partir en vacances c'est de s'y prendre trop tard !
Les tarifs : 86 € pour les adultes – de 15 ans à 18 ans : 42 € – moins de 15 ans : 17 €
Attention : les passeports en cours de validité (moins de 10 ans) restent valables jusqu'à leur terme, il n'y a donc aucune nécessité d'en changer.
Pour tenir compte des nombreux rendez-vous non honorés sans information préalable, désormais tout rendez-vous non confirmé 10 jours avant par mail ou fax sera annulé !

> Vie Associative

Comité de Jumelage de Houdan

30ème anniversaire du Jumelage avec Pangbourne

Du 3 au 6 mai nous étions une cinquantaine de personnes pour fêter le 30ème anniversaire de notre jumelage avec Pangbourne, petite ville à l'ouest de Londres. Comme cadeau nous avons pensé à 'encadrer' une dentelle dessinée par Sarah BURTON. Cette dentelle est celle que portait Kate MIDDLETON lors de son mariage avec le prince WILLIAM.
Nous avons passé un excellent week-end avec nos amis anglais et comme point culminant un concert du « Chœur d'Hommes Françoise Legrand » qui a surpris les auditeurs par la qualité des chanteurs.
Le 22 juin, le Comité de Jumelage accueillait de nouveau le « Chœur d'Hommes Françoise Legrand » dans l'église de Richebourg. Devant un public nombreux, ils ont chanté Gounod, Schubert, Purcell, Vilvadi, Verdi, Beethoven, etc… Bravo à Benjamain ALEXANDRE, leur Sopraniste, de nous avoir fait partager sa passion pour la musique.
Le 28 juin, les cours d'anglais de l'année scolaire 2012/2013 ont pris fin. Un grand merci à Muriel SALOMON pour avoir fait partager sa passion de l'anglais à plus de 50 élèves de 3 ans à plus de 70 ans ! Reprise des cours en octobre pour une nouvelle année, avec, si nous avons assez d'élèves, un cours d'allemand.
Le dimanche 30 juin, sous un beau soleil, Houdan fêtait la St Christophe. Comme de nombreuses autres associations, le Comité de Jumelage avait décoré une voiture avec comme thème le 30ème et le 40ème anniversaire avec ses villes jumelées.
Nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà le 31 août à la salle des fêtes de Houdan pour le forum des Associations, mais en attendant, nous vous souhaitons de très bonnes vacances.
Jacques PFLIEGER

Association sportive du Collège François Mauriac.

Le dimanche 2 juin dernier, le collège François Mauriac a participé à son 5ème championnat de France de l'année de la fédération française des sports scolaires du second degré. Le rendez-vous a été le Championnat de France de RAID qui s'est déroulé du 2 au 4 juin dans la région des "Alpes Mancelles" en Normandie (académie de Caen).
Il faut aussi souligner la participation de 2 équipes aux championnats de France de DUATHLON et de TRIATHLON en Vendée, à Fontenay le Comte le 21 et 22 mai 2013.
DUATHLON : Thibaud MOUTON, Grégoire NERAUD, Margaux GUILLAUME, Léonie RIMONTEIL finissent 5ème.
TRIATHLON : Corentin QUINET, Vincent COUTY, Margaux GUILLAUME, Lucie VIGREUX terminent 7ème en excellence.
Le 9 et 10 avril dernier c'est l'équipe de « Run and Bike » qui s'était qualifié au Championnat de France à Montaganc (34). Corentin QUINET, Benjamin GOUTTEFARDE, Margaux GUILLAUME, Léonie RIMONTEIL ont terminé à un très belle 4ème place à seulement 11 secondes du Podium.

Nous félicitons chaleureusement les élèves pour leurs excellents résultats cette année

Du nouveau à la Dixmude

Des cours d'Urban Dance (mélange de danse New Jack (RnB contemporain), street jazz, salsa et danse africaine) avec l'association de la Dixmude.
Karine, professeur de danse, propose aux jeunes à partir de 10 ans et aux jeunes adultes de la rejoindre afin de découvrir ses cours qui reposent sur l'apprentissage et la créativité.
Chaque élève est associé à la création des chorégraphies pour la préparation d'événement, tel que le festival de danse ou encore le gala de fin d'année.
Au programme : Mise en scène sur un univers musical très large pour plaire à tous et freestyle.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous connecter à : www.h-u-dance.fr ou sur Facebook : H.U.Dance ou encore à nous contacter directement au : Karine (06.20.28.26.89) et Mr Confais (responsable de la section) au (01.30.59.71.16). **Nous vous attendons...**

RAPPEL

Associations, cette rubrique est à votre disposition pour annoncer résultats, projets, compétitions... Remettez vos textes à la mairie sur papier ou mieux, par Internet à :
mairiehoudan.maire@cc-payshoudanais.fr

Ces textes sont édités sous la responsabilité de leurs auteurs, l'intervention de la commune se limitant à leur mise en forme.

LA PISCINE

La piscine, la salle de fitness, la salle de cardio-training et la balnéothérapie vous accueillent toute l'année.
Pour connaître les horaires et tarifs, s'adresser à :
Centre Aquaforme Christian BARJOT - Z.A. La Prévôté
Tél : 01 30 46 11 05
Ou sur Internet : www.hodellia.fr

Date à retenir :
31 Août: Forum des associations Houdanaises à La Salle des Fêtes

LE BOWLING

Le « Bowlingstar » du Pays Houdanais vous attend avec ses douze pistes de jeu, ses sept billards américains, son espace jeu vidéo et son espace détente. L'ensemble de l'équipement est doté des dernières technologies et est entièrement équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.
Intégré au Centre Aquaforme Christian Barjot, le « Bowlingstar » du Pays Houdanais est un lieu entièrement dédié aux loisirs et à la détente.
Bowlingstar :
ZA de la Prévôté – Route de Bû à Houdan.
Tél : 01 30 46 11 66 - www.bowlingstar.fr